

VILLE DE SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC

Arrondissement du Havre - Département de la Seine-Maritime

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 26 mars 2024

Convoqué le : 19 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 16

Nombre de présents : 09

Nombre de votants : 13

Délibération n°07/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars, à dix heures, le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Romain-de-Colbosc, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Clotilde EUDIER.

Étaient présents :

Mme Clotilde EUDIER, Mme Marie-Pascale LEROY, Mme Marie-Christine COLBOC
Mme Marie-Hélène LEBRUN, Mme Laurence LECLERC, Mme Christelle ROUX,
Mme Marie-Renée ROCHER, Mme Carole STIL, et M. Patrick YSNEL.

Étaient excusés :

Mme Nicole CARVALHO (pouvoir donné à Mme Carole STIL)
M. Hubert LECLERCQ (pouvoir donné à Mme Marie-Christine COLBOC)
Mme Marie-Pascale MORAND (pouvoir donné à Mme Christelle ROUX)
Mme Nadine NICOLAS (pouvoir donné à Mme Marie-Pascale LEROY)
Mme Véronique PEIGNEY
Mme Mireille VIGREUX

Était absente :

Mme Agathe MAIZERET

Mme Christelle ROUX est nommée secrétaire de séance.

Objet : BUDGET PRIMITIF 2024

Conformément aux dispositions réglementaires, le budget du C.C.A.S. de Saint-Romain-de-Colbosc a fait l'objet d'un débat d'orientations budgétaires acté par délibération en date du 6 février 2024. Il convient maintenant de présenter au vote le budget primitif pour 2024.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 59 450,15 € :

Les membres du C.C.A.S.,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-1 à L.2311-6, L.

2312-1 à L.2312-3, L.2313-1, L.5217-10-4 ;

VU l'instruction budgétaire M57 ;

VU la délibération et le rapport sur les orientations budgétaires du 6 février 2024 ;

Après en avoir délibéré,

Décident

A l'unanimité

- D'adopter, par chapitre, le Budget du C.C.A.S. pour l'exercice 2024 en autorisant les virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles (hors chapitre 012).

LE MAIRE
PRÉSIDENTE DU C.C.A.S.



Clotilde EUDIER

The image shows a blue circular stamp for the C.C.A.S. of Saint-Romain-de-Colbosc. The stamp contains the text 'VILLE DE SAINT-ROMAIN DE COLBOSC' around the perimeter and 'C.C.A.S.' in the center. A handwritten signature in blue ink is written over the stamp.